



photo : 1

Amas séchés sur le bord d'une rivière

Comment reconnaître Didymo?



photo : 2

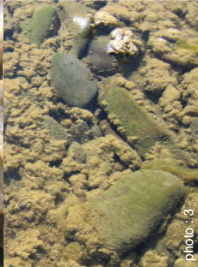


photo : 3

Amas de l'algue
Didymo sur une roche

Amas sur le lit
d'une rivière

Photos 1 et 2 : Comité de bassin versant de la rivière Matapédia

Photo 3 : Jean-Pierre Le Bel, MRN

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- Les tiges forment des amas d'une couleur variant du jaune brunâtre au blanc.
- Les tiges ont la texture de la laine mouillée.
- Les amas séchés ressemblent à du papier-parchemin ou à du papier hygiénique.



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 



Avez-vous vu cette algue?

Didymosphenia geminata

« **Didymo** »

Québec 



*Didymosphenia
geminata* « **Didymo** »

L'algue *Didymosphenia geminata*, communément appelée **Didymo**, est une algue microscopique d'eau douce qui se fixe aux roches et à la végétation. Lorsqu'elle est très abondante, elle forme un tapis sur le lit des rivières et sur les bordures de lacs soumises à l'action des vagues.

La présence de **Didymo** n'est pas une conséquence de la pollution ou d'un excès de phosphore dans les cours d'eau. Au contraire, cette algue affectionne les rivières aux eaux limpides et de grande qualité, telles que les rivières à saumon. Une fois qu'elle a été introduite accidentellement dans un plan d'eau par les usagers, la façon la plus commune pour elle de se propager à d'autres cours d'eau consiste à se fixer sur une embarcation, une remorque ou de l'équipement. C'est pourquoi les rivières très fréquentées sont les plus vulnérables à cette algue.

Didymo n'est pas nocive pour la santé humaine. Elle ne rend pas l'eau impropre à la consommation et n'est pas toxique. Toutefois,

lorsqu'elle envahit un plan d'eau, elle peut en dégrader la beauté naturelle, modifier l'habitat des organismes indigènes ainsi que la variété des algues et des invertébrés qui peuplent le fond des rivières et des lacs. Elle pourrait donc apporter des changements dans la diète de certaines espèces de poissons.

Pour éviter de propager **Didymo ou toute autre espèce aquatique envahissante dans nos cours d'eau :**

- **Limitez** l'utilisation de votre embarcation et de votre équipement à un seul cours d'eau, sinon assurez-vous qu'ils soient correctement nettoyés.
- **Examinez** votre embarcation et votre équipement et enlevez toute trace d'algues, de plantes, d'organismes ou de boue qui pourrait s'y être fixée.
- **Nettoyez** tous les objets ayant été en contact avec le plan d'eau, laissez-les tremper, puis

brossez-les pendant au moins une minute dans l'un ou l'autre des liquides suivants :

- de l'eau très chaude (60 °C minimum);
OU
 - une solution comprenant 200 ml d'eau de Javel (environ 1 tasse) et de l'eau pour obtenir un volume total de 10 litres;
OU
 - une solution comprenant 500 ml (2 tasses) de sel ou d'antiseptique pour les mains ou de détergent à vaisselle, et de l'eau pour obtenir un volume total de 10 litres.
- **Rincez** soigneusement votre équipement, séchez-le complètement, puis attendez 48 heures avant de l'utiliser dans un autre plan d'eau.

Signalez toute observation de **Didymo au bureau régional du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs établi dans la région où vous avez constaté la présence de l'algue. Pour en obtenir les coordonnées, appelez le 1 800 561-1616 (sans frais).**

